

# Plastirisq

## Programme D (2022-2023) – accréditation individuelle

L'OA vous présente le programme d'accréditation individuel D. Celui-ci a été élaboré par l'organisme agréé avec une large concertation de spécialistes Son contenu permet de répondre aux exigences du dispositif d'accréditation. La formation dans les activités pratiques, le suivi des recommandations, les moyens de prévention mis en place par chacun aideront à une réduction des risques et à une meilleure qualité de la pratique.

Votre nouveau programme vous propose une nouvelle recommandation et deux activités :

- Usage de la check-list
- Patient traceur
- Registre des implants

Les recommandations et les activités de ce programme se répartissent dans les champs d'activité suivants :

- Chirurgie du sein (augmentation, diminution, reconstruction)
- Chirurgie dermatologique des tumeurs malignes et bénignes
- Chirurgie de la silhouette (abdomen, corps, lipoaspiration)
- Chirurgie faciale (nez, paupières, visage, cou, oreilles)
- Chirurgie de la main
- Chirurgie des malformations cranio-faciale et maxillo-faciale
- Chirurgie des fentes labio-palatine
- Chirurgie des brûlés

Dans le SIAM 2.0, la sélection des recommandations et des activités à réaliser est effectuée par le médecin lors de son engagement dans le dispositif.

### Contenu du programme :

Le programme d'accréditation individuelle comporte 4 exigences, à réaliser annuellement :

- la déclaration d'au moins 1 événement indésirable associé aux soins. Les événements déclarés peuvent se rapporter à un sujet ciblé à l'avance par la spécialité (Tableau 1. Liste des situations à risques actives.). Ces sujets, appelés « EIAS ciblés » correspondent à des risques que les experts ont choisi de privilégier comme sujets d'étude. Les déclarations sont analysées par les experts de l'OA, anonymisées, puis enregistrées dans la base de la HAS (dite de retour d'expérience) ;
- la mise en œuvre de 2 recommandations (Tableau 2. Liste des recommandations générales actives.) correspondant au champ d'activité du médecin : il s'agit d'appliquer dans la pratique quotidienne les recommandations choisies par l'OA (émises par des sociétés savantes, des institutions ou par le conseil scientifique de l'OA) ;
- la réalisation de 4 activités obligatoires à choisir parmi un éventail de 7 possibilités (Tableau 3) correspondant au champ d'activité du médecin (Tableau 3. Liste des activités d'accompagnement et de surveillance des risques actives.); les justificatifs des documents attestant de la réalisation des actions sont désormais indispensables et obligatoires. Un didacticiel élaboré par l'organisme agréé est mis à disposition des médecins.

- le déclenchement du bilan (annuel ou d'accréditation) : il permet de soumettre à l'OA le travail effectué dans l'année pour pouvoir obtenir l'accréditation et la conserver. Il est seulement possible de réaliser un bilan 3 mois avant la fin de chaque période annuelle.

**Tableau 1. Liste des situations à risques actives.**

Intitulés des situations à risques	Référence	Date Création ou modification
Dysfonctionnements liés à l'outil informatique	SAR_2019_010302	C 2019
Problèmes concernant l'analyse anatomo-pathologique	SAR_2019_010303	C 2020 M 2017
Défaillance dans la prise en charge d'un patient sous anticoagulant ou antiagrégant plaquettaire	SAR_2019_010304	C 2010 M 2017
Erreur de site en chirurgie dermatologique	SAR_2019_010305	C 2012 M2017
Incidents liés aux soins dans le cadre de la chirurgie ambulatoire	SAR_2019_010306	C 2015 M2017
Dysfonctionnements concernant les implants mammaires	SAR_2019_010307	C 2010
Confusion d'injectables en per-opératoire	SAR_2019_010308	C 2010
Défaillance matérielle de préparation à l'intervention	SAR_2019_010309	C 2009
Défaillance de préparation du patient	SAR_2019_010311	C 2008
Risque d'infection du site opératoire (ISO)	SAR_2019_010312	C 2008

**Tableau 2. Liste des recommandations générales actives.**

Recommandations générales	Référence	Date Création ou modification
Recommandation pour la pratique de l'antibioprophylaxie en chirurgie en vigueur (SFAR)	REC_2019_010245	C 2010 M 2017
SSP de type 3 Coopération entre anesthésistes-réanimateurs et chirurgiens	REC_2019_010244	C 2015
Recommandation concernant l'analyse anatomo-pathologique	REC_2017_010904	C 2017
Usage de la check-list	REC_2022_010367	C 2022

**Tableau 3. Liste des activités d'accompagnement et de surveillance des risques actives.**

Activités	Référence	Date Création ou modification
Atelier de formation Plastirisq	ACT_2019_010301	C 2009
Activité d'évaluation des pratiques professionnelles seul ou en équipe et/ou validation du e-learning sur l'application smartphone	ACT_2019_010302	C 2012 M 2017
Revue de morbi-mortalité	ACT_2019_010303	C 2010
Journée gestion du risque/culture nationale ou régionale, organisée par d'autres instances que l'OA Plastirisq, toutes actions de DPC	ACT_2019_010305	C 2013 M 2016
Patient traceur	ACT_2022_010408	C 2022
Registre des implants	ACT_2022_010409	C 2021
Congrès annuel	ACT_2019_010304	C 2017